



Gevrey, le 16 octobre 2015

Commission Locale de l'Eau  
du Bassin de la Vouge  
Secrétariat : SBV

Madame ZITO Florence  
Présidente de la Commission Locale de l'Eau  
du Bassin de la Vouge  
A

Monsieur le Maire  
Monsieur MOYNE Bernard  
BP 8  
Mairie  
21 220 GEVREY CHAMBERTIN

Affaire suivie par : Nicolas BOILLIN

Objet : Projet de modification PLU du Gevrey Chambertin / compatibilité et conformité avec le SAGE de la Vouge du 3 mars 2014

Nos références : SAGE/PLU/2015/41

Monsieur le Maire,

C'est avec attention que la CLE de la Vouge a pris connaissance de votre projet de modification de votre PLU et de sa compatibilité avec le SAGE de la Vouge, adopté le 3 mars 2014.

Je tenais à vous rappeler que la loi du 21 avril 2004 (loi de transposition de la DCE du 23 octobre 2000) renforce la portée juridique des SAGE et implique la nécessaire mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec les objectifs définis par les SAGE (SCoT et par voie de conséquence PLU).

Dans le cadre d'une gestion équilibrée de la ressource et du développement socio-économique du territoire, la CLE de la Vouge a retenu comme objectif de « Maîtriser, encadrer et accompagner l'aménagement du territoire ». Plusieurs dispositions du PAGD et règles du SAGE de la Vouge, doivent ainsi être intégrées dans les PLU afin de répondre à l'obligation de compatibilité explicitée ci avant.

La CLE a bien noté que ce projet ne porte que sur le déclassement complet de la zone 2AUe Sud et le déclassement partiel d'une zone UE, le tout en zone 1AUe (+15 ha environ) et ne remet pas en cause le fondement du projet initial (approbation du 16 juillet 2009).

Sachez que la CLE de la Vouge sera très attentive, dans le cadre du dépôt des demandes d'autorisation d'aménagement à venir, à ce que les eaux pluviales [propres] soit prioritairement gérer par infiltration, eu égard d'une part à privilégier la réalimentation de la nappe de Dijon et d'autre part à réduire les risques de submersion des villages, situés en aval, lors d'évènements pluvieux intenses. Il est à noter qu'au-delà des caractéristiques topographiques de la future zone 1AUe « imposant » de fait, l'infiltration dans la nappe, cette forme de gestion permet, dès aujourd'hui, d'anticiper les

modifications du régime hydrologique des cours d'eau, que nous constaterons dans les prochaines années, dans le cadre du changement climatique attendu sur le territoire bourguignon.

La CLE de la Vouge donne un avis favorable au projet, de modification du PLU, présenté par la commune de Gevrey Chambertin. Néanmoins, dans le cadre de cette modification, les éventuelles rejets et prélèvements impacteraient la nappe de Dijon Sud (classée en ZRE depuis le 20 décembre 2005), c'est la raison pour laquelle sur ce point c'est l'avis de l'Inter CLE Nappe de Dijon Sud qui fera référence.

Au-delà de l'avis émis ci-avant et *de manière générale*, la CLE de la Vouge souhaite alerter la commune de Gevrey Chambertin, sur les choix qu'elle sera amenée à prendre, en matière d'urbanisme et d'aménagement de son territoire, au cours des prochaines années. En effet, si les modifications du climat ne sont plus désormais un sujet de polémique et de controverse, il sera nécessaire d'engager à l'avenir des programmes prévoyant notamment *de ne plus augmenter la surface des sols imperméabilisés et de stocker les eaux pluviales*, ceci afin d'en limiter leurs effets néfastes sur la vie quotidienne des administrés de la commune.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente par intérim  
Florence ZITO



Copie à : Monsieur le Président de l'Inter CLE Nappe de Dijon Sud

CLE Vouge – 25 avenue de la gare – 21 220 Gevrey Chambertin  
Téléphone : 03-80-51-83-23  
Courriel : [bassinvouge@orange.fr](mailto:bassinvouge@orange.fr)  
Site Internet : [www.bassinvouge.com](http://www.bassinvouge.com)